

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 27 juin 2022

DELIBERATION

2022/ 53 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2022 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

Cette décision modificative inclut également un transfert de charges avec la Ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme LAPERE – M. FRANCIN – Mme GODEFROOD-BERRA (pouvoir)

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme